

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3810>



Rentrée 2011

# Le collège de Givry vote à deux reprises contre sa DHG

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Publication date: mardi 8 février 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Le Conseil d'Administration du collège dans sa séance du 8 février a rejeté la Dotation Horaire Globale par deux voix pour, une abstention et dix-neuf contre. Réuni de nouveau le 11 février, le Conseil d'Administration s'est de nouveau prononcé contre la DHG par trois pour, deux abstentions et quatorze contre.**



## ***Motion proposée par les professeurs au Conseil d'Administration du 8 février 2011***

La politique du Ministère de l'Education Nationale consistant à réduire de manière drastique les postes d'enseignants depuis trois ans (- 16 000 cette année) a des conséquences funestes sur l'emploi et sur les conditions d'enseignement. En effet pour tenter de compenser les heures tous les moyens sont bons :

- utilisation des enseignants titulaires sur zone de remplacement (TZR) sur des postes à l'année, créant du même coup un déficit de remplaçants et le recrutement, parfois par le biais de Pôle Emploi, de personnels précaires et pas toujours qualifiés,
- abandon de la formation initiale des professeurs afin qu'il puissent assurer 18 heures devant les élèves,
- suppression de la formation continue (stages) de l'ensemble des enseignants pour financer le peu de formation auquel ont accès les nouveaux professeurs,
- Recours massif aux heures supplémentaires (au détriment des heures postes) alourdissant les charges de travail et dégradant la qualité de l'enseignement.



Cette politique uniquement comptable et qui fait bien peu de cas de la pédagogie a des répercussions concrètes au collège de Givry.

- La dotation horaire globale proposée par l'inspection académique avec 582 heures est amputée de 13 heures par rapport à celle de l'an dernier. Dans le même temps, il est demandé au collège de Givry « d'absorber » 39 heures supplémentaires, c'est-à-dire 5 heures de plus que l'an dernier. Si on ajoute ces 5 HSA aux 13 heures ôtées de la DHG, ce sont 18 heures postes qui disparaissent c'est-à-dire l'équivalent d'un poste complet.
- Mme B.\*\*\*, professeur de lettres faisant valoir ses droits à la retraite, ne sera pas remplacée. Les dix heures qu'elle faisait seront donc à la charge des professeurs de lettres restants.
- Les horaires des élèves seront diminués d'une heure en français en 6ème, d'une heure en 5ème, d'une demi-heure pour trois classes de 4ème. Ces horaires seront diminués d'une demi-heure en mathématiques pour le niveau 5ème.
- Des heures supplémentaires ne pouvant pas être utilisées dans cette configuration seront transformées en Danois et seront certainement rendues en fin d'année car non utilisées. On en arrive donc à la situation absurde où, à cause du trop grand nombre d'HSA par rapport aux heures postes, nous allons être obligés de diminuer les horaires d'enseignement pour les élèves d'un côté et rendre des moyens inutilisés de l'autre.

**Pour toutes ces raisons nous ne pouvons accepter la DHG proposée.**



Fédération Syndicale Unitaire